

COMPTE RENDU

-

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2021 – 19h00

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET – 1^{er} Adjoint au Maire, Emilie ROUGIER – 2^{ème} Adjointe au Maire, Jean RONZATTI – 3^{ème} Adjoint au Maire, Céline JOLY – 4^{ème} Adjointe au Maire, Gérard TANTOLIN – 5^{ème} Adjoint au Maire, Aurore BERTAUX, , Emilie DEGLISE-FAVRE, Patrice JACQUIER, Caroline LEICHT, Cyril PELOSO, Stéphane PERRIER, Alain REGAUDIAT, Alain FINA, Laurent VERNAZ

Absents excusés : Mélanie DALLA-COSTA (pouvoir à Céline JOLY), Florianne FALOLA CHOUACHI (pouvoir à Emilie ROUGIER), Sandrine POIGNET (pouvoir à Laurent VERNAZ), Mathieu CICERI

Secrétaire de séance : Laurent VERNAZ

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, secrétaire général de la Mairie

Avant de démarrer, Monsieur le Maire demande une minute de silence en la mémoire de Françoise SABART, agent communal de 1989 à 2010 et qui a œuvré notamment à la cantine scolaire.

Monsieur Le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 8 octobre 2021, ce qui est accepté à l'unanimité.

Claude DURAY propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Adoption d'un règlement pour le cimetière de Frontenex
- Proposition de décision modificative budgétaire n°3
- Proposition de motion sur la réforme du financement des ordures ménagères

Laurent VERNAZ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

ANIMATION

Préparatifs de l'animation de Noël

Rapporteur : Emilie ROUGIER

Emilie ROUGIER, Adjointe en charge de l'Animation, fait un point sur les préparatifs de l'arrivée du Père Noël, le 11 décembre prochain, dans le parc de la Mairie qui comprendra :

- L'arrivée du Père Noël en calèche
- Une animation liée au conte et proposée par Laura SONZOGNI, soit en extérieur, soit en intérieur selon la météo
- Un marché de Noël avec plusieurs marchands
- Une vente à emporter à midi d'un plat proposé par l'Amicale Boules de Frontenex

Les élus échangent sur cette manifestation et sur l'affiche proposée.

Il est demandé de solliciter le prestataire de la calèche pour éventuellement proposer des tours de calèche en début d'après-midi.

Laurent VERNAZ demande si la manifestation pourrait être remise en cause au vu de la dégradation des conditions sanitaires.

Claude DURAY indique qu'à ce jour, aucune consigne de la Préfecture ne laisse présager une telle issue.

Colis de Noël

Rapporteur : Emilie ROUGIER

Emilie ROUGIER évoque le choix de la commission du 3 novembre sur la composition des colis de Noël pour :

- Les aînés, les bénévoles de la bibliothèque et le personnel communal : chocolat, biscuits, vin et terrine, pour un montant unitaire de 24.85 € (contre 24 € en 2020)
- Les résidents de l'EHPAD : eau de toilette, pâtes de fruits et écharpe, pour un montant de 13 € par colis

VIE SCOLAIRE

Point sur la situation actuelle de l'école maternelle

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY fait part du blocage des inscriptions scolaires à l'école maternelle de Frontenex, en raison d'un effectif actuel trop important.

L'Education Nationale n'a pas souhaité ouvrir la troisième classe à la rentrée car le seuil d'enfants inscrits n'était pas atteint.

Or, quelques semaines après, des demandes sont parvenues et ne peuvent être satisfaites, conduisant les nouvelles familles de Frontenex à scolariser leurs enfants dans d'autres écoles du secteur (2 enfants à Verrens, 2 restent sur Tournon...), dont certaines d'entre elle se retrouvent en capacité d'accueil limitée.

Pour un enfant, la solution proposée (école de Montailleur) est compliquée pour la famille car il n'y a pas de transport scolaire depuis Frontenex et ils vont finalement solliciter une dérogation sur Albertville.

Cela induit des frais pour ces familles (transports scolaires) et parfois des difficultés d'organisation.

Pour la commune, cela aura un impact financier (frais de scolarité appelés par les communes) alors que Frontenex dispose des capacités structurelles d'accueil.

De plus, la situation actuelle de l'école maternelle avec des effectifs surchargés et certains enfants difficilement « gérables » nécessite de mettre en place un renfort d'encadrement par un emploi partiel et temporaire, en plus des deux agents spécialisés des écoles maternelles déjà présents pour les deux classes, l'Education Nationale ne pouvant subvenir à ce manque que trop partiellement.

Un courrier a donc été envoyé à l'Education Nationale et l'Etat afin :

- de procéder à l'ouverture d'une 3^{ème} classe sur Frontenex
- ou de prendre en charge les frais de scolarité et les frais de transports scolaires le cas échéant,
- ou de négocier avec la commune d'accueil et le gestionnaire du service de transport la gratuité

Patrice JACQUIER parle d'une situation incohérente.

Concernant le renfort, Emilie DEGLISE-FAVRE demande si la personne recrutée travaille déjà avec les enfants.

Claude DURAY répond par l'affirmative et indique que c'est Claire VIMES qui conduit la partie « animation » du restaurant scolaire, qui est recrutée sur un CDD de 2 mois.

VIE ASSOCIATIVE

Chèque associatif 2021 : règlement financier

Rapporteur : Céline JOLY

Céline JOLY rappelle que par délibération du 24 avril 2009, le Conseil Municipal de Frontenex avait instauré le système du chèque associatif qui consiste en une réduction du prix de la cotisation versé à une association pour les jeunes de la Commune.

A ce jour, à la rentrée 2021, plus de 140 enfants de Frontenex de moins de 18 ans, au 1^{er} janvier de l'année, ont bénéficié d'un chèque associatif d'un montant de 50 €, valable pour une seule inscription.

Lors de la séance du 8 octobre dernier, le Conseil Municipal avait attribué 900 € de subventions correspondant à 18 chèques. Il est donc proposé au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de procéder à une nouvelle attribution de subventions aux associations comme suit :

Associations	Nombre de chèques	Montant
HOCKEY ALBERTVILLE	5	250
TENNIS CLUB DE FRONTENEX	2	40
UOA ALBERTVILLE FOOT	2	100
KRAV MAGA SAVOIE	1	50
OLYMPIQUE GLACE CLUB	1	50
TAI JUTSU CLUB 73	4	200
PATE HI PATATE HA	1	50
CHORE DANSE GRIGNON	1	50
BUDO TAI JUSTU CLUB	4	200
ASSAU HAND	7	350
JUDO OLYMPIQUE DES 4 VALLEES	12	600
SOUA RUGBY	1	50

MUSIC GB&D ALBERTVILLE	1	50
ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	22	1100
THEATRE DU GELOHANN	3	150
SPORTING CLUB ALBERTVILLE	1	50
BADMINTON GRESY SUR ISERE	1	50
FRONTENEX BASKET CLUB	17	850
DANSE A LA CLE	17	850
FOOTBALL CLUB DU NIVOLET	1	50
TOTAL	104	5140

TRAVAUX

Point sur les travaux réalisés, en cours et en projet

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Travaux, fait part des travaux en cours ou réalisés :

- La pose des nouveaux sanitaires publics du Parc de la Mairie a été effectuée par Mobilier Urbain Beaujolais (31 950 € TTC) le 22 octobre dernier sur une dalle qui a été réalisée par l'entreprise DELEANI TP (8 484 € TTC). La mise en service se fera en début de semaine car cette même entreprise a enrobé les abords ce jour. Les agents des services techniques ont posé le coffret électrique d'ENEDIS.
- L'entreprise SERTPR finalisera, le 8 novembre, le rebouchage à l'émulsion de plusieurs nids de poule dans la rue du Gros Chêne et de la rue du Clos de la Prairie pour accéder à ANTARGAZ (4 458 €)
- Le brûleur de la chaudière de la cure sera changé en urgence dans les prochains jours par l'entreprise E2S (2 115 €) malgré le projet de rénovation de cette chaufferie au printemps 2022. Laurent VERNAZ demande si le chauffage fonctionne actuellement, ce que Jean RONZATTI confirme.
- La démolition partielle de la Maison JANNOT démarrera fin novembre et sera réalisé par l'entreprise DELEANI TP
- Deux devis ont été sollicités (SARL AM RENO – 5 784 € TTC et AB BUILDING – 5 918 €) pour rénover une salle arrière du salon de coiffure de l'immeuble « Le Grand Roc » (sol, mur, faux-plafonds) et il est proposé de retenir AM RENO, entreprise tout corps d'état. Le Conseil Municipal valide cette proposition.
- Pour la rénovation de la salle polyvalente, la consultation des entreprises a été lancée le 3 novembre pour une remise des offres le 1^{er} décembre. Le démarrage des travaux est prévu mi-janvier 2022.
- Une commission sur le cimetière a eu lieu le 13 octobre pour évoquer la pose de nouveaux caveaux préfabriqués et la nature des travaux à entreprendre sur les allées (devis en cours...). SERTPR va refaire des mètres pour établir un devis cohérent.
- Trois offres ont été reçues pour la maîtrise d'œuvre du projet de requalification de la rue du Boulodrome :
 - ALTTITUDES VRD : 18 000 € TTC
 - ETI : 6 240 € TTC
 - NG TECH CONSEILS : 14 400 € TTC

Jean RONZATTI propose donc de retenir l'offre du cabinet ETI sur le prix forfaitaire de 6 240 € TTC.

Il indique que les travaux projetés seront principalement l'enfouissement des réseaux secs, voire humides, et la rénovation de la voirie. Il faudra donc consulter ARLYSERE, ORANGE, ENEDIS et effectuer un bornage.

Alain FINA demande s'il est prévu des trottoirs.

Jean RONZATTI indique qu'il n'y a pas le foncier nécessaire et qu'il faut avancer rapidement sur ce dossier. Laurent VERNAZ pense qu'il est possible d'enclencher une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour disposer des terrains requis.

Jean RONZATTI refuse cette hypothèse car elle prend trop de temps, mais il imagine un projet plus ambitieux à moyen terme.

Alain FINA demande comment seront gérés alors les réseaux et les candélabres nouvellement posés et qui devront être déplacés si la voie est agrandie ou s'il y a création de trottoir ? Il rappelle qu'à chaque rénovation d'une voirie de Frontenex, des trottoirs ont été créés et qu'il y a des enfants qui empruntent la rue du Boulodrome. Il estime également qu'il faudrait créer des places de stationnement, car il y a un réel besoin lors de certaines manifestations.

Jean RONZATTI soumet au vote le choix du cabinet ETI pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération.

A la majorité (3 votes contre), le Conseil Municipal valide cette proposition d'honoraires forfaitaire à 6 240 € TTC.

- Jean RONZATTI évoque également la reprise du mur séparant la maison des sociétés et le futur lotissement, rue du Chemin Vieux et indique qu'il faudrait réfléchir à sa rénovation, d'autant plus que les eaux pluviales du toit du dojo se déversent sur le terrain du lotissement.

Point sur les services techniques

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Services Techniques, fait un point sur l'activité des services techniques :

- Le déneigement de la saison hivernale sera fait pour partie par les services techniques et pour partie par l'entreprise DELEANI TP, lié à la commune par un marché du 15 novembre au 31 mars, valable encore cette année.
- L'entreprise DELEANI va évacuer de la terre végétale stockée vers les services techniques à la station d'épuration, et évacuer des gravats issus du balayage. L'ancienne station d'épuration accueille également depuis peu l'épandreuse qui était stockée aux services techniques

Point sur l'assainissement

Rapporteur : Jean RONZATTI

- Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge de l'assainissement, indique qu'au niveau de l'assainissement, deux regards d'eaux usées ont été repris dans la cour de l'école durant les vacances scolaires. Il restera en 2022 un autre regard à reprendre, sur le parking du groupe scolaire.

Proposition de rénovation partielle de l'aire de jeux du parc de la Mairie

Rapporteurs : Jean RONZATTI/ Claude DURAY

Jean RONZATTI et Claude DURAY font part de la nécessité de rénover une partie de l'aire de jeux qui n'avait pas fait l'objet de travaux en 2015.

Ils proposent deux projets afin que le Conseil Municipal fasse un choix :

- Projet de la société HUSSON pour 14 238.72 € TTC avec une balançoire double, une balançoire à bascule et un jeu à ressort, mais sans la démolition et la création d'une dalle supplémentaire
- Projet de la société COSEEC pour 24 840 € TTC avec une balançoire double, une balançoire à bascule et un jeu à ressort, et la création d'un empiècement pour agrandir l'espace jeux

Après étude, le Conseil décide de retenir le projet de la société HUSSON avec une demande de variante sur une balançoire.

Cyril PELOSO demande si le revêtement de sol amortissement est nécessairement en caoutchouc et résine, ou s'il est possible de mettre du paillage ou d'autres matériaux plus nobles.

Claude DURAY indique que c'est le revêtement réglementaire pour répondre aux exigences de sécurité relatives aux aires de jeux.

CIMETIERE

Adoption d'un règlement pour le cimetière de Frontenex

Rapporteur : Céline JOLY

Céline JOLY, Adjointe au Maire référente sur le cimetière, détaille le projet de règlement pour le cimetière qui fixe des règles et prescriptions sur les points suivants :

- Désignation du cimetière
- Droits des personnes à la sépulture
- Affectation des terrains
- Choix des emplacements
- L'aménagement du cimetière, les plantations
- Horaires d'ouverture et l'accès au cimetière
- Les interdictions
- L'entretien des sépultures
- Les dispositions relatives aux inhumations, aux exhumations
- Les dispositions applicables aux sépultures en terrain commun

- Le régime des concessions (transmission, renouvellement, rétrocession, reprise, concessions gratuites, concessions entretenues aux frais de la commune)
- Le régime des caveaux et monuments
- Le régime de l'espace cinéraire (Jardin du souvenir, columbarium...)
- Le caveau provisoire
- Les règles applicables aux opérations de réunion de corps
- L'ossuaire communal
- Les obligations des entreprises funéraires

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ce règlement qui sera affiché au cimetière (Maison des condoléances) et tenu à la disposition des administrés à l'accueil ainsi que sur le site internet de la Mairie.

FINANCES

Point sur le renouvellement des assurances communales

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET, Adjoint aux Finances, fait part de la consultation pour le renouvellement des assurances communales qui a permis de recueillir les offres de 3 assureurs (GROUPAMA/SMACL/PILLIOT) couvrant les 5 lots proposés (Dommages aux Biens, Responsabilité Civile, Flotte Automobile, Auto collaborateurs et Protection juridique).

L'analyse des offres est en cours d'études par le cabinet ACEA et une proposition sera faite au Conseil Municipal du mois de décembre 2021.

Il précise que l'objectif n'est pas vraiment économique mais plutôt de disposer des meilleures garanties possibles.

Il cite l'exemple du brûlage de l'allée du parc de la Mairie à cause d'une moto intentionnellement enflammée et qui n'est pas pris en charge par notre assurance car elle considère que c'est une voirie.

Acquisition de véhicules pour les services techniques

Rapporteur: Jean RONZATTI

Jean RONZATTI fait part des différentes propositions et démonstrations de véhicules :

- remplacement du C15 Citroën de 2004 par une camionnette 100% électrique
Après consultation et démonstration, il est proposé d'acquérir un véhicule Citroën JUMPY M Electrique Batterie 50 kw Club au prix de 39 432.96 €, duquel il faudra déduire le bonus écologique de 5 000 €, soit 34 432.96 € TTC.
Jean RONZATTI détaille les avantages de ce véhicule plus spacieux. Il précise que la livraison ne pourrait intervenir qu'au printemps 2022
- acquisition d'un véhicule porte-outils permettant de désherber et balayer les voiries, ainsi que de mener des opérations de déneigement sur des petits espaces publics
Suite à la commission du 28 octobre dernier, il est proposé d'acquérir le porte-outils EGHOLM BALAYEUSE CITY RANGER 2260 (47 511 € HT) avec des chaînes à neige, un épandeur de sel et sable et une étrave à neige avec racleur (9 150 € HT), soit un total de 56 661 € HT – 67 993.20 € TTC.
Jean RONZATTI détaille les avantages de ce véhicule et précise que la livraison pourrait être assez rapide.

Les élus échantent sur ces acquisitions et à l'unanimité, le Conseil Municipal les valide et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y référant.

Jean RONZATTI se réjouit de cette décision qui permettra d'avoir une commune propre.

Décision modificative n°3 du budget primitif 2021

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET, Adjoint aux Finances, indique que la décision du Conseil Municipal d'acquérir le véhicule porte-outils et la possibilité qu'il soit livré et payable sur 2021, nécessite de réaliser une décision modificative budgétaire pour disposer des crédits nécessaires en diminuant ceux liés à la mise en accessibilité de la salle polyvalente, opération qui ne démarrera qu'en 2022:

Section d'investissement – Virement de crédits		
Article	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
2313-146 – Mise en accessibilité Salle Polyvalente		75 000 €
21571 – Matériel roulant – Voirie	75 000 €	

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification n°3 sur le budget M14 de 2021.

Cession foncière entre le lotisseur « Terre Alpine » et la Commune, rue du Chemin Vieux

Rapporteurs: Claude DURAY / Gérard TANTOLIN

Claude DURAY et Gérard TANTOLIN, Adjoint à l'urbanisme, font part de l'achèvement de la viabilisation du lotissement « Le Domaine de la Grange », rue du Chemin Vieux. Lors de la requalification de cette voie communale, il avait été décidé d'acquérir du terrain afin de disposer d'une voirie plus large et de réaliser un trottoir. Gérard TANTOLIN précise que le bornage a permis de constater des différences entre le plan et la réalité du terrain. Il précise que la disposition des boîtes aux lettres posées récemment est conforme au permis de construire. Alain FINA demande où seront entreposés les bacs d'ordures ménagères.

Gérard TANTOLIN indique que cela est prévu vers les boîtes aux lettres.

Claude DURAY indique que le prix proposé a été négocié avec Terre Alpine, qui a su faire un effort financier.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, d'acquérir les 108 m² nécessaires (parcelle A 3348) au prix de 70 € le m², soit 7 560 €.

Demande de subventions auprès du Conseil Départemental pour la rénovation de l'éclairage du gymnase

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY fait part des 3 devis reçus pour la rénovation de l'éclairage du gymnase des Coquelicots, opération nécessaire afin de faciliter la maintenance (changement d'ampoules compliqué) et de répondre aux exigences de la Fédération de basket en terme d'éclairage. Cela permettra la tenue de certaines compétitions actuellement impossibles.

Il fait part des 3 devis reçus pour la rénovation de l'éclairage de la salle de sports du gymnase des Coquelicots

- ACOMELEC : 11 688 € avec luminaires de marque COMODORE et un éclairage moyen obtenu de 700 lux
- EG CAPOGNA : 10 360.68 € avec des luminaires de marque PHILIPS et un éclairage moyen obtenu de 387 lux
- REYDET 'ELEC : 12 380.16 € avec des luminaires de marque PHILIPS et un éclairage moyen obtenu de 387 lux

Il indique que deux offres sont identiques au niveau du matériel et que la 3^{ème} propose un matériel différent avec un éclairage fort et des risques d'éblouissement pour certaines activités du gymnase.

Il propose de retenir l'offre mieux disante d'EG CAPOGNA en ajoutant la rénovation des luminaires des mezzanines (1 594.80 €) portant ainsi le montant du devis à 11 955.48 €.

Sur cette base, il indique que ces travaux peuvent être subventionnés par le Département au titre du dispositif d'aide aux équipements sportifs utilisés par les collèges publics.

Il rappelle que ce gymnase est occupé régulièrement par les élèves du collège Fontanet de Frontenex.

Laurent VERNAZ rappelle justement qu'au vu de l'occupation du gymnase par les collégiens, le Département s'était engagé, lors du précédent mandat, à apporter des aides financières conséquentes à la Commune en cas de projets importants sur le gymnase.

Claude DURAY sollicite donc le Conseil Municipal pour déposer un dossier de demande de subvention la plus élevée possible pour ces travaux liés à l'éclairage de la salle.

Le montant de l'aide est assis sur le taux médian de la commune et sur le taux d'utilisation du collège. L'octroi de cette subvention est soumis à la signature d'une convention tripartite de mise à disposition gratuite du gymnase, pour une durée qui sera à définir avec le Département au vu de l'aide qui sera apportée.

Claude DURAY propose donc au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de :

- déposer, auprès du Département de la Savoie, un dossier de demande de subvention la plus élevée possible pour ces travaux d'éclairage pour un montant de 9 962.90 € HT, soit 11 955.48 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer une convention tripartite de mise à disposition gratuite du gymnase pour une durée à définir

VOIRIE

Dénomination d'une nouvelle voie issue d'un lotissement, rue du Chemin Vieux : Impasse du Domaine de la Grange

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET fait part de la demande du lotisseur de l'ensemble immobilier « Le Domaine de la Grange » de disposer de l'adressage des futurs lots. Il propose de dénommer cette voie privée, jouxtant la rue du Chemin Vieux, et qui constitue le lotissement « Le Domaine de la Grange » : Impasse du Domaine de la Grange.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

PERSONNEL

Création et suppression d'un poste dans le cadre d'un avancement de grade d'un agent

Rapporteur : Noël CADET

Dans la continuité des Lignes Directrices de Gestion par arrêté du Maire du 11 octobre 2021, qui rendent possibles cette proposition de la commission PERSONNEL, Noël CADET soumet au Conseil Municipal l'avancement de grade d'Erminia ANTUNES, agent de restauration scolaire, qui remplit les conditions.

Ainsi, il propose la suppression d'un poste d'adjoint technique annualisé à 17h31/semaine et la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe annualisé à 17h31/semaine, à compter du 1^{er} décembre 2021.

Il fait part du calcul de la hausse salariale mensuelle de l'agent qui est minime.

Laurent VERNAZ indique qu'il vaut mieux raisonner en % du salaire plutôt qu'en euros car cela peut avoir une valeur différente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la suppression d'un poste d'adjoint technique annualisé à 17h31/semaine et la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe annualisé à 17h31/semaine, à compter du 1^{er} décembre 2021.

Retour sur la commission PERSONNEL/FINANCES du 28 octobre 2021

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET fera un retour sur la commission PERSONNEL/FINANCES du 28 octobre ;

La commission a :

- Validé le maintien du même système pour la gestion des emplois d'été pour 2022 et rappelle que sur l'été 2021, cela s'est bien déroulé (satisfaction des jeunes, organisation, parité)
- Validé la modification du temps de travail d'un agent d'entretien du fait notamment du renforcement du ménage de la maison des sociétés (salle de danse, dojo...) et de l'école maternelle (hausse de 8h hebdomadaires)
- Proposé une participation de 10€ de la part de la commune à verser aux agents pour l'assurance liée au risque prévoyance qu'ils souscriraient, proratisée au temps de travail
- Evoqué une réunion qui a eu lieu entre les agents et le CNAS, afin qu'il soit exposé les prestations sociales offertes par ce dernier
- Validé l'actualisation des charges locatives du Centre Médical avec une prise en charge par la Commune des frais de personnel supplémentaires liés au renforcement du ménage durant la période COVID. C'est dans le même esprit que l'annulation de loyers pour certains commerçants en novembre 2020. Noël CADET précise d'ailleurs que l'Etat va en rembourser une partie à la Commune.
- Evoqué le projet de transfert par la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE de certains équipements sportifs actuellement intercommunaux à la Commune de Frontenex (stade de football, terrains de tennis, gestion technique du gymnase des Grands Champs)

Laurent VERNAZ évoque un point concernant le secrétariat de mairie et l'hypothèse travaillée en commission de renforcer l'équipe en 2022.

Noël CADET indique qu'effectivement, l'agent actuellement en congés parental reprendra en janvier 2022 sur un mi-temps et qu'il convient de compléter cette perte de temps de travail par un contrat à durée déterminée.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Création de jardins familiaux et partagés : point sur le projet

Rapporteurs : Emilie ROUGIER/Gérard TANTOLIN

Emilie ROUGIER, Adjointe au Maire en charge du Développement Durable et Gérard TANTOLIN, Adjoint au Maire en charge du Cadre de Vie, font un point sur l'avancement de ce projet qui se situe désormais sur un terrain situé entre le Clos de la Prairie et la Rue des Tilleuls.

Le recours à un architecte est nécessaire et un devis a été signé pour cette prestation. Une première rencontre est prévue le 9 novembre.

De plus, l'accord de l'OPAC de la Savoie a été obtenu pour établir une servitude de passage pour une canalisation d'eau potable depuis le lotissement du Clos de la Prairie.

Emilie ROUGIER indique qu'il faudra donc actualiser le budget pour la demande de subvention (frais d'architecte, adduction d'eau...).

QUESTIONS DIVERSES

Informations du Maire

Monsieur le Maire fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal

- Le permis de construire du dernier lot à bâtir du lotissement « La colline de Rochebourg » a été déposé ces jours, permettant ainsi de déclencher l'opération de rétrocession avec la société CAPELLI. Une demande lui a été adressée pour disposer des éléments techniques permettant une reprise par la Commune.
- Concernant le DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs), le document va pouvoir être finalisé suite à une rencontre avec les propriétaires du champ pouvant accueillir la population qui ont refusé (projet de cession, pas d'entrée sans obstacle).
D'autres terrains (cimetière et haut de la rue de Ravoire) ont été ciblés pour faire office de lieu de rassemblement. Une communication avec des flash-codes a été finalisée.
- Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, le 19 novembre prochain à 15h aura lieu, la remise de « l'insigne et de la cravate » de l'Associations Nationale des Descendants des Médaillés de la Résistance Française à Monsieur Rodolphe TOSI, membre d'Honneur à titre exceptionnel. Cette cérémonie, à laquelle tous les élus sont conviés, se déroulera au gymnase des Coquelicots.
- Une demande de réunion publique sur la réforme du financement des ordures ménagères a été faite à ARLYSÈRE et devrait se tenir prochainement.

A ce sujet, Claude DURAY propose une motion au Conseil Municipal, qui est amendée après échanges et validée à l'unanimité :

« Lors de sa séance du 23 septembre 2021 le conseil communautaire a proposé une délibération portant sur l'obligation d'unification de la tarification du traitement des ordures ménagères dans un même territoire de communauté de communes (Arlysère).

Le vote majoritaire a approuvé l'harmonisation à compter du 1/1/2022.

Il y eut 51 voix pour, 5 contre, et 11 abstentions dont les conseillers de Frontenex (Emilie Deglise Favre, Claude Duray), ceux-ci voulant manifester leur opposition au projet sans aller contre une Loi imposée d'obligation nationale.

Le conseil municipal de Frontenex tient à affirmer par une motion, son attachement au dispositif actuel de redevance incitative qui responsabilisait les habitants par un tri sélectif de leurs déchets.

Le conseil municipal de Frontenex craint un sentiment de régression chez les habitants et souhaite qu'ARLYSÈRE travaille rapidement sur un mode de collecte prenant en compte une incitation au tri plus forte que celle qui serait mise en place en janvier 2022.

Le Conseil Municipal regrette que la facturation se fasse uniquement sur la valeur locative sans intégrer la composition réelle du foyer dans le calcul. »

Stéphane PERRIER propose que cette motion figure dans le prochain bulletin municipal.

- Les deux réceptacles des bouchons d'amour (recueil des bouchons en plastique au profit d'une association liée au handicap) ont été posés au centre médical et sous le préau de l'élémentaire
- Un camion de pizza va s'installer prochainement sur la commune, le mardi soir
- La cérémonie du 11 novembre se tiendra comme habituellement à la Stèle du Pont (10h15) et à l'Eglise (10h30)
- Une commission dédiée au devenir du marché forain se tiendra le jeudi 25 novembre à 18h30.
- Une réunion « Participation citoyenne » avec les référents de St Vital et Frontenex aura lieu le 12/11 à 19h00 en mairie de Frontenex
- Les dates des vœux ont été fixées comme suit :
 - A la population : samedi 8 janvier 2022 à 18h30 à la salle polyvalente
 - Au personnel communal et aux bénévoles de la bibliothèque : mercredi 12 janvier à 19h00 en Mairie

Compte rendu des délégués de la Commune sur le fonctionnement des intercommunalités

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

- Claude DURAY évoque sa participation au Comité Technique d'ARLYSÈRE et les difficultés rencontrées pour recruter du personnel.

Il indique également qu'ARLYSÈRE participe à hauteur de 20 € par agent pour l'assurance liée au risque prévoyance.

Questions diverses

- Laurent VERNAZ fait part de remontées d'administrés qui se plaignent de la coupure de l'éclairage public et demande s'il serait possible de laisser une intensité lumineuse de 30 %.

Claude DURAY indique que cette solution n'est pas possible avec le matériel installé.

Emilie ROUGIER indique que l'extinction de l'éclairage public permet de revoir des insectes et animaux, la nuit, ce qui est une chance.

Laurent VERNAZ parle de sentiment d'insécurité de certains habitants.

Il demande les raisons pour lesquelles certaines résidences ou lotissements (OPAC notamment) restent allumées.

Claude DURAY indique qu'il ne peut obliger des privés à éteindre leur lumière.

Emilie ROUGIER cite l'exemple d'une copropriété qui essaye de faire diminuer la luminosité, mais qui n'y est pas parvenue à ce jour.

Stéphane PERRIER souhaiterait qu'en période estivale, l'heure de coupure soit repoussée de 23h à minuit.

Claude DURAY indique que cela implique des programmations de chaque horloge ce qui est complexe.

Laurent VERNAZ demande s'il serait possible de faire un sondage auprès de la population.

Patrice JACQUIER indique que l'éclairage permet d'éviter les vols dans les entreprises notamment.

Claude DURAY indique que ce n'est pas exact car des cambriolages récents d'habitations ont eu lieu en fin d'après-midi, avec l'éclairage en route.

- Claude DURAY souhaite faire un rappel de la Charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Claude DURAY rebondit sur cette charte qui implique que chaque élu :

- Se montre exemplaire.
- Exclut tout intérêt personnel, direct, ou indirect (famille, ami...), ou tout autre intérêt particulier.
- Respecte les lois, les obligations, les interdictions.
- Participe au mieux au travail et aux réunions du conseil.

Il ne doit pas s'écarter du droit chemin.

Il a aussi un devoir de réserve.

Nous sommes tous concernés sans aucune exception. Nous devons être dans les clous.

Sinon nous aurons des comptes à rendre aux membres du conseil, mais surtout à la population de Frontenex.

Emilie DEGLISE-FAVRE ne comprend pas cette lecture et ce rappel.

Claude DURAY indique que cela est à faire régulièrement et sera relu tout au long du mandat si nécessaire.

Emilie DEGLISE-FAVRE reste dubitative et demande s'il y a une raison particulière.

Laurent VERNAZ prend la parole et indique qu'un simple rappel de la charte de l'élu local est décevant par rapport aux faits qui se sont déroulés.

Sur demande d'Emilie DEGLISE-FAVRE et Cyril PELOSO, Laurent VERNAZ développe et évoque l'intrusion d'un élu dans une propriété privée, sans autorisation.

Il a relayé cette information, également rapporté par le propriétaire, à Monsieur le Maire car il estime que c'est un délit.

Sur demande du Maire, il a attendu plusieurs semaines pour voir l'évolution de la situation, qui n'a pas avancé.

Suite à une rencontre ces derniers jours avec Monsieur le Maire et l'élu concerné, ce dernier ne semblait pas conscient de ces faits.

Il est donc déçu d'un simple rappel de la charte et estime ne pas partager les mêmes valeurs de l'élu que d'autres.

Gérard TANTOLIN rebondit et évoque une affaire purement privée, entre voisins, et qui, en plus de propos diffamatoires, n'ont rien à faire en séance du Conseil Municipal.

Jean RONZATTI estime que cette affaire n'a absolument pas lieu d'être évoquée en Conseil Municipal car elle reste privée et que Laurent VERNAZ essaye de détourner l'attention sur un problème personnel de construction non conforme.

Laurent VERNAZ indique que c'est son constructeur qui a fait une erreur.

Plusieurs élus restent surpris de la teneur de ce débat au sein du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h15.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au vendredi 10 décembre 2021 à 19h00

Le Maire,

Claude DURAY

